

# CONSEIL MUNICIPAL LORIOL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

# Lundi 14 décembre 2015 à 18 heures 30 à la Mairie de LORIOL

# Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

	Personnel communal:		
Information	Compte rendu comité technique	$\qquad \qquad \Longrightarrow \qquad$	Claude AURIAS
Information	Compte rendu CHSCT		Pierre LESPETS
Délibération	Chèque cadeau de fin d'année		Claude AURIAS
Délibération	Poste d'adjoint technique de 2ème classe (ATSEM)	$\qquad \qquad \Longrightarrow$	Jean-Pierre MACAK
Délibération	Transformations de postes	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	Pierre LESPETS
Délibération	Projet mutuelle intercommunale	$\;\;\Longrightarrow\;\;$	Yvette DILLE
Délibération	Tarifs des salles de la Maison pour Tous	$\Longrightarrow$	Alain DOILLON
Délibération	Convention abattement taxe foncière	$\Longrightarrow$	Martine MARIN
Délibération	Rapport annuel service eau potable	$\Longrightarrow$	Jean-Marc PEYRET
Délibération	Salle des fêtes - déclassement parcellaire	$\qquad \qquad \Longrightarrow \qquad$	Catherine JACQUOT
Délibération	Aire d'accueil des gens du voyage - règlement intérieur	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	Pierre LESPETS
Délibération	Contrat de ville - emploi d'agent de développement social et urbain	$\qquad \Longrightarrow \qquad$	Catherine JACQUOT
Délibération	Logement locatif social : enregistrement		Yvette DILLE
			Jean-Marc PEYRET
Information	Le point sur : travaux (FLPA,,,,,), commissions		Jacques FAYOLLET
			David VIGUIER





# COMPTE RENDU DEFINITIF CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2015

\*\*

<u>Présents</u>: Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAIA, Nicolas AUDEMARD, Samuel MARTINS, Thomas DUC, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Christophe GAVARIN, Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Christiane MARTY, Lucette RODILLON, Françoise BRUN, Martine MARIN, Marie-Pierre MICHEL, Christina REBOULET, Béatrice REYMOND LEBRUN, Isabelle JAUBERT, Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,

Absents ayant donné pouvoir: Monsieur Alain DOILLON, David VIGUIER (en partie), Jacques

MALSERT (en partie)

A été élu secrétaire de séance : Nicolas AUDEMARD

\*\*

Date de convocation du Conseil Municipal: 7 décembre 2015

# L' Ordre du jour est le suivant :

- Personnel communal:

Compte rendu comité technique

Compte rendu CHSCT

Chèque cadeau de fin d'année

Poste d'adjoint technique de 2ème classe (ATSEM)

Transformations de postes

- Projet mutuelle intercommunale
- Tarifs des salles de la Maison Pour Tous
- Convention abattement taxe foncière
- Rapport annuel service eau potable
- Salle des fêtes déclassement parcellaire
- Aire d'accueil des gens du voyage règlement intérieur
- Contrat de ville emploi d'agent de développement social et urbain
- Logement locatif social : enregistrement
- Le point sur les travaux (FLPA,...) commissions

\*\*\*

## Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h40.

Le Conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation et a approuvé à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil.



# Compte rendu Comité technique

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée un résumé des principales questions débattues à l'occasion du Comité technique en date du 7 octobre. Les principaux points évoqués ont été les suivants : service public d'assainissement collectif, règlement de travail en sécurité, modifications de certains temps de travail, critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents, augmentation de la prime de fin d'année, journée de travail des 24 et 31 décembre, mutuelle complémentaire santé, livret de l'agent, Lor'lumières.

Messieurs Lespets et Gavarin observent que la gestion des CT et CHSCT amène une charge de travail importante pour le service RH.

# **Compte-rendu CHSCT**

M. Lespets, premier adjoint, informe le conseil municipal du contenu de la réunion d'octobre du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail. Deux points principaux ont été débattus : d'une part le rapport de visite de la maison des associations et d'autre part la mise en place d'une procédure en cas d'accident du travail. M. Gavarin cite un exemple de mesure à prendre dans le cadre de la sécurité et rappelle l'importance et l'obligation du plan de prévention. M. Fayollet rappelle que la sécurité doit se gérer au quotidien et précise la motion du devoir d'alerte.

## • Chèque cadeau de fin d'année (130)

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités sont tenues d'inscrire au budget des dépenses relatives à des prestations d'action sociale en faveur de leur personnel et de leur famille. L'assemblée délibérante reste libre de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager au titre des prestations d'action sociale proposées, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Il propose d'accorder pour l'année 2015 à chaque agent un chèque cadeau d'un montant identique à celui de l'année 2014 soit 65 euros à l'occasion des fêtes de fin d'année. Monsieur le Maire précise les conditions d'attribution dudit chèque (ancienneté et présence au mois de décembre).

## 26 + 03 VOTANTS : POUR 28 CONTRE 00 ABSTENTION 01

## Poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe – (ATSEM) (131)

Monsieur Macak, maire-adjoint chargé des affaires scolaires, informe de la nécessité de redéfinir le nombre d'heures d'ATSEM dans les écoles suite à la création d'une classe supplémentaire à l'école J.J Rousseau. Il propose également la transformation d'un poste à temps complet d'ATSEM en un poste à temps complet d'adjoint technique de 2ème classe pour l'école J. Ferry. L'assemblée décide, à compter du 01/01/2016, la création de deux emplois permanents d'adjoint technique de 2ème classe : l'un à 27h et l'autre à 35h et la suppression du poste d'ATSEM créé en 1981. Le tableau des emplois communaux sera modifié en ce sens.

#### VOTE UNANIME (arrivée M. Viguier)

# • Transformations de postes (132)

Monsieur Lespets, premier adjoint chargé du personnel communal, présente des propositions de modification du nombre d'heures affecté à certains postes d'adjoint technique. Ces modifications sont liées pour l'essentiel à des besoins réactualisés (de ménage, de transport scolaire et de transfert de taches). Le Conseil municipal, après validation de ces modifications par le Comité technique réuni le 9/12/2015, décide la suppression des sept postes existants et la création de sept nouveaux postes d'adjoint technique avec des durées conformes aux besoins actuels. Monsieur le Maire est chargé de procéder aux nominations correspondantes.

**VOTE UNANIME** 

# Projet mutuelle intercommunale (133)

Mme Dille, maire-adjoint, chargée des affaires sociales, informe de la loi du 14 juin 2013 obligeant les entreprises à proposer une complémentaire santé et à prendre financièrement en charge la moitié. Depuis septembre 2014, la commission des affaires sociales de Livron et le CIAS se sont réunis afin de « créer une mutuelle santé » permettant à un plus grand nombre de bénéficier d'une protection en matière de santé. Par suite, une enquête a été menée auprès de la population et des entreprises, suivie d'une rencontre avec des organismes de complémentaire santé intéressés. Il est apparu que la mutuelle SAMIR proposait la meilleure offre. Les élus décident de retenir cette offre proposant des contrats de qualité à des tarifs intéressants et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de complémentaire santé.

Mme Rougny rappelle l'importance des permanences locales tenues par la mutuelle et précise l'existence d'autres dispositifs nationaux méconnus, elle souhaite connaitre les différents organismes mutualistes ayant répondu à l'appel d'offres. Mme Jacquot note que la complémentaire santé pour le forfait hospitalier est souvent négligé, à tort. M. Gavarin insiste sur la nécessité de communiquer fortement dans ce dossier.

Le montant de prise en charge par l'entreprise fait l'objet de précisions de la part de Mmes Reboulet, Rougny, Reymond Lebrun. M. Delbet demande quelle est la durée de la convention. Monsieur le Maire précise qu'une réponse sera donnée au prochain conseil après avoir pris tous les renseignements auprès de la CCVD qui a conduit l'appel d'offres.

## **VOTE UNANIME**

# Tarifs des salles de la Maison Pour Tous (134)

M. Lespets rappelle qu'il avait été décidé de différer la délibération relative au tarif applicable à l'occupation des salles (Maison pour Tous et Espace René CLOT (Espace festif) par tout demandeur exerçant une profession libérale. Les tarifs actuellement applicables sont ceux fixés par la délibération n° 027/27-02-2012, 70 euros/l'heure année. M Lespets propose que ce tarif soit désormais fixé à 77€/l'heure/année. L'assemblée décide de fixer à compter du 01/01/2016, le tarif d'occupation des salles de la Maison Pour Tous et de l'Espace René Clot, pour les demandeurs exerçant une profession libérale à la somme de 77 euros de l'heure pour une utilisation annuelle. M. Delbet réitère la question déjà posée au dernier conseil sur le calcul exact du montant payé par chaque utilisateur. Le montant dû étant particulièrement bas, (moins de 2 euros par heure d'utilisation sur l'année), M. Delbet demande qu'un calcul du coût pour la commune (éclairage, chauffage, nettoyage . . .) soit effectué et facturé à minima aux utilisateurs. M. Lespets précise que, dans peu de temps, le tarif appliqué sera fixé en fonction du coût réel d'utilisation de la salle. M. le Maire et Mme Fauriel estiment qu'il convient de ne pas décourager les animations et activités culturelles par l'application d'un tarif élevé. Alain Delbet approuve ces propos et regrette qu'ils n'aient pas été pris en compte pour l'utilisation de la salle des fêtes (plus de matériel d'éclairage à disposition des associations).

#### 27 + 02 VOTANTS: POUR 28 CONTRE 00 ABSTENTION 01

## Convention abattement taxe foncière (135)

Madame Marin, conseillère municipale déléguée, expose que dans le cadre de la politique de la ville, les organismes HLM peuvent bénéficier d'un abattement sur la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements situés dans les quartiers prioritaires). Cet abattement est applicable pour la durée du contrat de ville à compter de l'année 2016. Cette perte de recette pour la commune est compensée par l'Etat. DAH et Pluralis sont concernés par cet abattement et devront en contrepartie participer à certaines démarches de gestion urbaine de proximité et associer les habitants aux actions entreprises. Madame Marin propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'ETAT et les collectivités concernées (communauté de communes et communes) et les bailleurs une convention permettant de repérer les dysfonctionnements et de préciser la

responsabilité de chaque acteur pour y remédier. Le conseil municipal accepte le principe d'abattement et autorise Monsieur le maire à signer la convention dans le respect de certains principes.

Monsieur Fayollet rappelle que la CCVD est porteur du projet (contrat ville) et que les exonérations sont compensées par l'Etat. Suite aux interrogations de M. Riou, Mme Jacquot précise la nature des actions que les organismes sociaux se sont engagés à réaliser. M. Delbet regrette que tous les bailleurs sociaux ne soient pas signataires de cette convention d'engagements.

#### 27 + 02 VOTANTS: POUR 28 CONTRE 00 ABSTENTION 01

Rapport annuel service eau potable (136)

M. Peyret, conseiller municipal délégué, présente le rapport annuel (2014) sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Ce document établi par le Syndicat Intercommunal des eaux Drôme Rhône et validé par l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, analyse plusieurs éléments :

- caractérisation technique du service,
- eaux traitées,
- tarification de l'eau et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Les élus déclarent avoir pris connaissance du rapport qui conclut une distribution d'eau de bonne qualité.

Sur interrogation de Messieurs Gavarin, Martin et de Mme Balligand, M. Peyret apporte des précisions techniques notamment sur la qualité de l'eau, les pertes de rendement du réseau et sur le prix.

## **VOTE UNANIME**

## • Salle des fêtes : déclassement parcellaire (137)

Madame Jacquot, maire-adjoint, informe que conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. La commune souhaite réaliser des travaux d'amélioration de la salle des Fêtes : création d'un auvent permettant d'une part d'offrir une entrée accessible et confortable aux usagers d'autre part à abriter les élèves attendant les cars de ramassage.

Cette création au sud de la place nécessite d'empiéter sur 25m2 le Domaine Public de la commune. Le déclassement de la faible emprise envisagé ne supprimera aucune place de parking, ni l'accès au Champs de Mars lui-même, et n'engendrera aucune restriction d'accès. Les élus décident d'acter la désaffectation de 25 m² de la place du Champs de Mars et proposent son déclassement du Domaine Public. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes afférents à ce projet.

## **VOTE UNANIME**

# Aire d'accueil des gens du voyage – règlement intérieur (138)

Monsieur LESPETS rappelle que les communes de Livron, Loriol et de la Voulte ont confié à un attributaire unique la gestion des aires d'accueil des gens du voyage des trois communes, suite à une procédure commune d'appel d'offres. Afin d'harmoniser la gestion de ces trois aires, il est proposé que les trois communes adoptent un règlement intérieur commun pour lesdites aires.

Monsieur Lespets présente un projet de règlement applicable pour chaque aire. L'assemblée accepte ledit règlement.

Monsieur Lespets rappelle que cette compétence sera transférée au 01/01/2017 à la CCVD. Madame Balligand se réjouit de la cohésion de travail entre les communes de Livron/La Voulte/Loriol. M. Malsert observe que les communes ont appliqué la démarche légale et ont mis les moyens; La communauté n'est pas rejetée mais ça ne suffit pas pour résoudre les problèmes de fonds. M. Lespets note la complexité de gestion de ce dossier au quotidien.

## **VOTE UNANIME**

# • Contrat de ville – emploi d'agent de développement social et urbain (139)

Madame Jacquot, maire-adjoint, chargée de l'environnement, rappelle le contrat de ville signé récemment proposant un plan d'actions pour les 6 ans à venir visant à réduire les écarts entre les habitants de la ville. Un projet de rénovation urbaine, labellisé EcoQuartier, est en cours sur le secteur de la Maladière/Seringa. Le centre-ville de Loriol, lui aussi classé prioritaire, va faire l'objet d'une politique de valorisation par la commune et ses partenaires. Par suite, Madame Jacquot propose la création d'un poste de contractuel au sein des services municipaux dans le cadre dudit contrat de ville et du dispositif CUI-CAE sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat afin de fédérer les habitants autour desdits projets. Les élus autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle emploi pour une durée de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La durée de travail est fixée à 35 heures par semaine et la rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire multipliée par le nombre d'heures de travail.

Sur interrogation de Messieurs Gavarin et Martins, Mme Dille et Jacquot informent du nombre de candidats ayant postulé. M. Riou souhaite des précisions sur l'engagement de Drôme aménagement habitat (DAH) quant au financement complémentaire dudit poste. Les réponses lui sont données par Mme Jacquot.

En rappel d'une précédente demande, la minorité municipale sollicite à nouveau Mme Jacquot afin d'avoir le calendrier des différentes dates de réunion portant sur le contrat de ville.

## 27 + 02 VOTANTS: POUR 28 CONTRE 00 ABSTENTION 01

## • Logement locatif social : enregistrement (140)

Madame Dille expose à l'assemblée que la loi ALUR du 24 mars 2014 stipule que tout EPCI doté d'un PLH doit adhérer à un dispositif de gestion de la demande de logement locatif social. La commune accueille une partie des demandeurs qui dépose au CCAS leur dossier de demande. Elle informe que le fait d'adhérer au SNE (système national d'enregistrement) permet à la collectivité d'une part d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement, et d'autre part de proposer à ses administrés un service public de proximité complet. Il est proposé que la commune de Loriol devienne « guichet enregistreur » du SNE (système national d'enregistrement). Après avoir pris connaissance des conditions et modalités de mise en œuvre, les élus acceptent que la commune soit le « guichet enregistreur » et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec la DDCS (gestionnaire départemental du SNE) concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre dudit système.

# **VOTE UNANIME** (arrivée de M. Malsert)

# Questions diverses:

Monsieur Peyret informe l'assemblée des travaux d'assainissement prochain (Olivier de Serres, les Roches), du curage des réseaux des eaux pluviales ; il précise que la commission voirie a

programmé les travaux 2016 pour un montant de 250 000 €. Madame Dille note que les travaux (isolation, accessibilité) du FLPA vont débuter prochainement (janvier 2016). Monsieur Viguier expose à l'assemblée la procédure de consultation (en cours) pour l'attribution de la délégation du service public assainissement : 3 candidatures.

- M. Delbet demande pourquoi les jardins de l'éco-quartier ne sont toujours pas utilisés, alors qu'ils sont disponibles depuis plusieurs années. Il souhaite également savoir pour quelle raison le garage Lavergne acheté par la commune en juin 2014 n'est pas encore revendu comme annoncé au conseil municipal de juillet 2014, cette non-vente immobilisant une somme de 210 000 euros dans les finances de la commune. Mme Jacquot précise la procédure d'occupation des jardins de l'Ecoquartier, M. Macak informe l'assemblée de l'état d'avancement de la vente de l'immeuble communal ex garage Lavergne.
- M. Lespets note qu'un dossier de demande d'extraction de gravier dans la rivière Drôme est en cours de montage : le SMRD (syndicat mixte de la rivière Drôme).

Mme Jacquot précise que le choix de l'imprimeur (revue communale) a été effectué récemment.

- M. Malsert expose aux membres de l'assemblée divers points :
  - D'une part, il note que le 11/01/2015, suite aux attentats, plusieurs millions de Français se regroupent autour d'un hymne de tolérance et 11 mois plus tard, 6.8 millions de Français votent FN, le parti de l'intolérance et de l'exclusion.
  - Il souhaite attirer l'attention et la vigilance de l'équipe municipale sur les cérémonies de recueillement et de deuil auxquelles le conseil municipal des jeunes est régulièrement associé. Si les rituels des 11 et du 29 novembre sont à Loriol vécus comme un moment de recueillement assumé, la cérémonie en mémoire aux victimes des attentats terroristes du 13 novembre à Paris peut avoir impacté la sensibilité de certains enfants associés au protocole.
  - D'autre part, certaines cérémonies ont été organisées en France dans le cadre de la célébration des 110 ans de la loi de séparation de l'église et de l'Etat ; sur Loriol l'association Grain De Sel a organisé une conférence avec l'historien Gérard Bouchet, spécialiste de la laïcité, le vendredi 11 et regrette qu'aucun représentant de la majorité municipale n'ait été présent.
  - Enfin, en ce qui concerne les élections régionales récentes, il est apparu un différend quant à l'organisation de ces élections. Suite à ce que les élus de la minorité appellent un malentendu, ces derniers n'ont pas été autorisés à participer à la tenue des bureaux de vote ne s'étant pas inscrits par avance pour le 2ème tour.

Le Conseil municipal des enfants : M. le Maire, Mrs Duc, Riou, Martins et Mme Jaubert précisent aux membres de l'assemblée les conditions dans lesquelles sont associées les enfants aux cérémonies officielles et participent ainsi au devoir de mémoire. Parents, élus et instituteurs participent collégialement à une information préalable ...

Organisation des élections régionales : M. Lespets regrette le différend avec la minorité dans l'organisation et rappelle le dispositif décidé au préalable et porté à la connaissance de tous (par courrier).

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 21h45.

Le Maire,

